

Travaux cours Pierre-Didier : Mise en place d'un dispositif anti-racinaire

L'entreprise SERPE, en charge de l'aménagement paysager, cours Pierre-Didier, va installer, la semaine du 24 octobre, un dispositif anti-racinaire dans les massifs des trottoirs Nord, avec coupure de la voie Nord le 27 octobre.

Ce type de dispositif est destiné à éviter que les racines de gros arbustes (olivier boule, magnolia little gem), une fois les plantations faites, ne s'enroulent autour des différents réseaux.

Afin de permettre le bon déroulement de cette opération, la voie Nord du cours Pierre-Didier sera ainsi interdite à la circulation le jeudi 27 octobre, Et une déviation sera mise en place par la petite rue Jacquemart, la place Jacquemart, la côte Poids-des-Farines, la rue de Clérieux et la côte des Masses.

Quant aux nouvelles plantations, elles devraient intervenir mi-novembre, avec une nouvelle interruption de la circulation sur une journée. Les dates vous seront précisées ultérieurement. En effet, pour que la reprise de l'arbre, après plantation, soit optimale, son arrachage en pépinière doit se faire dans les meilleures conditions, et notamment lorsqu'il a perdu toutes ses feuilles.



©Marc Boudier

Au terme du projet d'aménagement du cours Pierre-Didier, les espaces végétalisés représenteront 15% de la surface aménagée contre 3% actuellement.

Aujourd'hui, la volonté affichée de la municipalité est de ramener la nature en ville, les arbres ne sont plus considérés comme de simples ornements mais comme des êtres à part entière. Ainsi, dans chaque projet, les aménagements paysagers sont réfléchis, en tenant compte du bien-être de la population mais aussi de celui des végétaux plantés et de la vie qu'ils abritent, grâce à une gestion éco-responsable.